



Pacte de refondation des urgences : la colère des infirmier(e)s-anesthésistes

Le Syndicat National des Infirmier(e)s Anesthésistes (SNIA) attire l'attention du Ministère de la Santé et de la communauté hospitalière sur le désarroi et la colère qui touche la profession alors que se dessinent les contours du pacte de refondation des urgences.

Le SNIA s'est clairement positionné lors des différents échanges dans le cadre de la mission de refondation des urgences pour la confirmation du rôle des infirmier(e)s-anesthésistes dans l'urgence préhospitalière. Le Code de la Santé Publique modifié en 2017 a renforcé le cadre d'exercice extra-hospitalier des infirmier(e)s-anesthésistes historiquement impliqués dans les prompts secours depuis la création des SAMU.

Nous avons partagé notre document de travail datant de 2014 sur l'intérêt de l'IADE en préhospitalier et fourni un argumentaire étoffé concernant l'intérêt de notre profession en regard de l'expérience de terrain et de la formation de spécialité.

Lors de la première réunion de concertation du 15 novembre 2019 relative à la création de l'infirmier en pratique avancée (IPA) aux urgences, il semble que la mission se soit positionnée pour un exercice préhospitalier de ces futurs professionnels IPA.

Cette décision est inacceptable pour notre profession qui fait depuis de nombreuses années des propositions en vue de la paramédicalisation de l'activité de préhospitalier.

Nous comprenons l'intérêt du positionnement de la pratique avancée au sein des services d'accueil des urgences (SAU). Le recours aux IPA pourrait favoriser l'accès aux soins et désengorger les SAU par des prises en charge autonomes intra hospitalières sans supervision médicale ou par des interventions dans des maisons médicales de garde pour répondre à des besoins de soins non programmés. Le syndicat des IPA, l'UNIPA soutient ces propositions.

Concernant le préhospitalier, notre pays dispose déjà d'une profession volontaire et qualifiée afin de travailler sur la mise en place d'une réponse graduée : les infirmier(e)s-anesthésistes !

La formation dispensée à travers 28 centres de formation répartis sur l'ensemble du territoire légitime notre positionnement. Nombre d'unités d'enseignement sont dès à présent pertinentes pour permettre le développement d'une activité paramédicale en pré hospitalier.

En ces temps de rigueur budgétaire et d'optimisation des ressources disponibles, la solution onéreuse et incertaine de la création d'une nouvelle profession compétente en secours préhospitalier s'apparente plus à de la communication qu'à une véritable solution pérenne.

Le conseil syndical du SNIA.
Paris, le 20 novembre 2019.